Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 529

Artikel: Les canaux de la liberté
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022227

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1973-1978: au mieux ce fut du surplace

bien à nous de mettre en place une politique suivie et réfléchie qui favorise les transports publics!

POLLUTION: ÇA SE COMPLIQUE

Tout naturellement, glissons maintenant de l'automobile à *la pollution*. Il faut le dire d'emblée: un tableau un tant soit peu complet des multiples formes de pollution serait vraiment trop long dans ces colonnes. Renvoyons donc le lecteur intéressé au numéro 98, mai 1979, de «L'Observateur de l'OCDE» qui contient de nombreuses informations... utiles.

En bref, les données à notre disposition permettent de constater que si, aux dires des experts, certaines formes de pollution semblent diminuer, il ne s'agit souvent que des pollutions les plus visibles, les plus faciles à combattre, les moins coûteuses. En revanche, les recherches menées ces dernières années sur les atteintes au milieu naturel ont mis en évidence de nouvelles pollutions ou «formes» de pollution, ainsi que des combinaisons compliquées de pollutions simples.
Guérir semble impossible. Alors, prévenir! Mais qui, dans un système d'économie libérale, peut sérieusement prétendre pouvoir et vouloir prendre les initiatives nécessaires. Personne. Soyons clairs: les discours bien intentionnés servent à masquer une volonté farouche de maintien du «statu quo». S'accrocher à la sacro-sainte «liberté du commerce et de l'industrie» et en même temps mettre un frein sérieux à la pollution engendrée par le trafic automobile? Allons donc!

PERSONNE NE SERA DUPE...

Au total, personne, pensons-nous, ne sera dupe. Se lancer dans un travail tel que celui-ci, fondé sur une relecture des utopies esquissées par Kappeler il y a seulement sept ans, c'est d'abord se rendre compte que non seulement aucun des projets envisagés n'est en voie de réalisation et ensuite constater qu'au mieux nous faisons de «surplace». Cela bien sûr, sous le signe rassurant de la croissance!
En fait, le sentiment que nous régressons s'impose progressivement, au fur et à mesure de l'actualisation des chiffres et des pourcentages établis en 1972/1973.

... C'EST LA RÉGRESSION

Beat Kappeler parlait dans ses textes des lois qu'il voyait imminentes, comme celle touchant à l'aménagement du territoire, celle portant sur la protection du milieu naturel. Début 1973, il pouvait en effet (presque) légitimement penser qu'«il en sortirait quelque chose», comme on dit, que l'une ou l'autre de ces législations pourrait servir à modeler l'avenir, à nous détourner d'une «croissance mortelle».
Que dire, début 1980? A supposer que le premier projet de loi sur l'aménagement du territoire ait pu déboucher sur des normes concrètes, on sait que le texte finalement adopté ne modifiera que peu la situation actuelle. Pourquoi se presser, d'ailleurs? Dans quelques années, il ne sera plus nécessaire d'«aménager» un territoire qui aura été tout occupé! Quant à la loi sur la protection du milieu naturel, qui «sort» avec sept ans de retard, nous ne pouvons que lui souhaiter tous nos vœux (c'est de saison)... devant les Chambres fédérales.

Au sens propre, nous n'avons pas régressé puisque nous avons poursuivi sur le même chemin. C'est donc en regard des utopies que nous avons régressé. Il n'empêche: le bilan est là. Rien de ce que Kappeler dessinait comme un avenir meilleur n'est réalisé, ni même esquissé; et tout ce qu'il tenait pour néfaste et dommageable s'est produit, continue de se produire.

Les canaux de la liberté

La Suisse a fait l'expérience d'une série de renonciations ou de limitations de la croissance qui sont dues à la petitesse des choses.
Depuis 1902, le domaine forestier est protégé, un peu partout des collines doivent être reboisées (résultat: un quart de la Suisse est couvert de forêts). La chasse et la pêche sont contrôlées par l'octroi de permis, lesquels sont hélas souvent rationnés par des prix élevés plutôt que par la preuve du «besoin». De nombreuses régions protégées, au nombre desquelles le «Parc National» ont été épargnées. De plus en plus de communes limitent le droit de construire par des plans de zone. Les vols de nuit et les vitesses supersoniques sont interdits. Argovie a interdit les bateaux à moteur. Les traîneaux à moteur sont pratiquement inconnus. A Zermatt, aucune route n'est accessible à l'automobile; Arosa impose l'interdiction de circuler la nuit, et dans le centre des villes, des quartiers sont réservés aux piétons. L'appel de nouveaux travailleurs étrangers a été gelé. L'afflux de devises étrangères a été repoussé. Les crédits sont limités, la vente de terrains à des étrangers est interdite. Les lois sur la protection des eaux, l'inspection des fabriques ont une influence sur le procès de production lui-même.

Toutes ces mesures sont cependant prises à la hâte et sous la pression, elles restent sans cohérence. La limite désirable de la croissance n'a pas été clarifiée.